



## Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 80'000.- pour les subventions « abonnement Onde Verte junior dans le chapitre du trafic d'agglomération

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

Vu le rapport du Conseil communal ;

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** <sup>1</sup>Le Conseil général octroie au conseil communal, pour l'année 2019, un crédit supplémentaire de **Fr. 80'000.-**

<sup>2</sup>Pour la rubrique budgétaire 36370.03 « Subvention onde verte junior » dans le chapitre 220-6230.00 trafic d'agglomération.

<sup>3</sup>Le montant disponible pour le budget 2019 est ainsi porté à **Fr. 180'000.-**.

**Article 2 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Bevaix, le 30 septembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,  
Michèle Tenot Nicati

*Michèle Tenot*

Le secrétaire,  
Olivier Bovey